

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1212

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 8

À l'alinéa 11, après le mot :

« passagers, »,

insérer les mots :

« pour satisfaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.